

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 7 ET 8 OCTOBRE 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Décision sur la proposition interne déposée par Mme Anne Niquille Charrière,
au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant la suppression de la mise à disposition de
bouteilles d'eau jetables lors des séances du Conseil général**

Lors de la séance du 27 mai 2024, Mme Anne Niquille Charrière a déposé la proposition citée en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

La proposition a été transmise au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général (RCG). Lors de sa séance du 9 septembre 2024, ledit Bureau l'a déclarée recevable. Après analyse, le Bureau a cependant considéré que les effets d'une telle proposition étaient exclusivement internes au Conseil général conformément à l'art. 101 RCG. En conséquence, le Bureau l'a requalifiée en proposition interne. Aux termes de l'article précité, le Bureau est appelé à émettre un préavis pour la soumettre au vote du Législatif.

Le Bureau du Conseil général préavise favorablement la proposition déposée par Mme Anne Niquille Charrière, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant la suppression de la mise à disposition de bouteilles d'eau jetables lors des séances du Conseil général, et la soumet au vote du Législatif communal.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Yvan Girard

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Proposition demandant la suppression de la mise à disposition de bouteilles d'eau jetables lors des séances du Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chers·ères collègues,

Par la présente, je souhaite vous proposer de renoncer à la mise à disposition de bouteilles d'eau jetables lors de nos séances. En effet, la qualité de cette eau n'est sans nul doute pas meilleure que celle dont nous disposons chacun et chacune au robinet. La Commune a d'ailleurs vanté les mérites de cette dernière à nos concitoyens et concitoyennes à plusieurs occasions. « Bulle et sa région sont chanceuses : l'eau du robinet y est abondante et surtout de première qualité. Elle peut donc être consommée sans modération. » Ceci n'est peut-être pas le cas de l'eau d'Henniez dont l'analyse a révélé la présence de particules de plastique, de polluants éternels et de pesticides.

A cela, s'ajoute la production, le transport et le recyclage de ces petites bouteilles qui rendent le coût économique et écologique du litre d'eau plus que discutable.

Nous pourrions mettre en place un système de gobelets lavables et de carafes mais afin de simplifier la charge logistique de notre secrétariat, je propose tout simplement aux plus assoiffé·e·s d'entre nous d'emporter une petite gourde réutilisable avec soi. Quelques gobelets à remplir aux lavabos pourraient éventuellement être mis à disposition en cas d'oubli.

Je vous remercie donc de soutenir cette proposition pour consommer une eau de meilleure qualité, moins coûteuse et favorable à l'environnement, celle que nous avons tous et toutes la chance d'avoir à nos robinets.

Merci de votre attention. »